

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2412910	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler la décision du 29 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a obligé le requérant à quitter le territoire français sans délai.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Monsieur C
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2412908	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler la décision du 16 novembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a obligé le requérant à quitter le territoire français sans délai.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Monsieur B
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2412898	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler la décision du 27 août 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de 30 jours.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2412896	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté pris par le préfet des Bouches-du-Rhône en date du 13 novembre 2024 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire et interdiction de retour sur le territoire français.		
Demandeur	Nom des parties Madame C	Représentants des parties Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2412894	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté pris par le préfet des Bouches-du-Rhône du 11 septembre 2024 emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.		
Demandeur	Nom des parties Madame F	Représentants des parties Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2412895	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté pris par le préfet des Bouches-du-Rhône du 11 septembre 2024 emportant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.		
Demandeur	Nom des parties Monsieur C	Représentants des parties Maître YOUCHENKO Marlène
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11 heures 30

07)	DOSSIER N° 2412828	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral n° 2024-05-258 en date du 06/11/2024 aux termes duquel le préfet des Hautes-Alpes a pris une décision de retrait du titre de séjour du requérant.

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître MAGNAN Marie-Christine
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

08)	DOSSIER N° 2501108	RAPPORTEURE: Madame Marie-Laure HAMELINE
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Requête tendant à l'annulation des décisions de refus d'admission au séjour et d'obligation de quitter le territoire français prises par le préfet des Bouches-du-Rhône le 03/06/2024.

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître CHEMMAM Azize
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 06/05/2025
Le président du tribunal